

## QUELQUES REFLEXIONS POUR PREPARER LA REUNION DU COLLEGE DES ENSEIGNANTS DU 19 MAI

O. THUAL, Version provisoire du 18 mai 2005

### Résumé

Cet article contient quelques réflexions *personnelles* sur les points de l'ordre du jour d'une éventuelle réunion du Collège des Enseignants prévue le jeudi 19 mai à 16h en salle Castex :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Informations diverses
3. Préparation du Conseil de Département du 2 juin
4. Préparation des jurys de PFE
5. Finalisation de la répartition des charges
6. Appel d'offre pour les intervenants extérieurs
7. Points divers et points à programmer pour la prochaine réunion

### 1 . Approbation du précédent compte-rendu

Le projet de compte-rendu de la précédente réunion du Collège Des Enseignants est lisible sur l'Intranet du Département <http://www-hmf.enseeiht.fr> dans les [Nouvelles](#) de la partie « [Vie Interne DHMF](#) ». Merci de m'envoyer des suggestions de modification avant la réunion.

### 2 . Informations diverses

- Bilan des chantiers pédagogiques 1Hy/2Hy
- Le point sur les réunions pédagogiques d'options
- Rappel de la procédure pour les syllabus ([templabus.doc](#) versus BRIC).
- Troisième session du recrutement n+i et comité de sélection (Debenest, Eiff, George, Legendre, Thual).
- Admissions sur titre 1Hy et comité de sélection (Crausse, George, Thual et volontaires éventuels).
- Nouvel organigramme du Département avec charge de coordination des enseignements expérimentaux (Eiff).
- Cours en lignes : avec ou sans protection par mot de passe
- LAPAD : mot de passe pour TICE en ligne
- Stages courts de formation continue
- Le point sur les entretiens avec les étudiants en difficulté (n < 11)

### **3 . Préparation du Conseil de Département du 2 juin**

Les points de l'ordre du jour du prochain Conseil de Département du 2 juin sont les suivants :

- Approbation du programme pédagogique de la rentrée 2005 : présentation du projet 1Hy/2Hy par O. Thual. Présentation des projets d'options FP, E, MFN, SEE, GE par O. Simonin, P. Crausse, O. Thual et D. Astruc.
- Proposition de modification du règlement intérieur du Département : absences excusées pour compétitions sportives, organisation des contrôles de rattrapage pour les absences excusées (voir l'annexe 1 du présent document).
- Constitution de formulaires type pour l'évaluation des enseignements : cours, TD et TP.
- Caractère facultatif du sport en 3Hy.
- Points divers

### **4 . Préparation des jurys de PFE**

Le point sur le dialogue par e-mail entre les rapporteurs et les rapportés. Discussion sur la constitution des jurys de septembre.

Organisation de l'accueil des encadrants pour les soutenances de fin juin. Elaboration d'un questionnaire destiné aux étudiants et encadrants et portant sur l'adéquation entre les enseignements du cursus et les stages (voir Annexe 3).

Constitution d'une base données électroniques sur les entreprises. Recueil des rapports de stages sous forme électronique.

### **5 . Finalisation de la répartition des charges**

Les charges « solides » de la rentrée 2005 ont été inscrites en rouge, en dessous de chacun des titulaires dans les colonnes K à AG du fichier Excel lisible sur le site :

<http://www-hmf.enseeiht.fr/foretu/file/procur>

Les charges « fluides » font l'objet d'un appel d'offre ouvert en priorité aux titulaires du Collège Des Enseignants. Il est essentiel de faire converger cet appel d'offre très rapidement afin de pouvoir instruire celui des intervenants non titulaires.

Le principe de la transparence de l'affectation des charges est proposé, aussi bien en interne qu'en externe. La constitution de charge ne correspondant pas à du temps étudiant (au plus 264h ETD pour la rentrée, potentiellement 383h ETD) fait l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

## **6 . Appel d'offre pour les intervenants non titulaires**

Plus d'une centaine d'intervenants non titulaires renforcent les équipes pédagogiques animées par les enseignants titulaires (Collège Des Enseignants). Pour instruire efficacement le renouvellement de ce vivier de compétences, il est prévu de lancer chaque année un appel d'offre (voir annexe 4) visant à recruter : des ATERs, des moniteurs, des intervenants en thèse et des intervenant plus expérimentés.

L'instruction de cet appel d'offre doit de manière transparente pour le Collège Des Enseignants mais en donnant aux équipes pédagogiques la possibilité de participer activement à leur renforcement par l'accueil d'intervenants extérieurs.

## **7 . Points divers et points à programmer pour les réunions suivantes.**

Les contributions à cette rubrique sont les bienvenues.

- Incitation à l'écriture d'ouvrages pédagogiques et distribution aux étudiants.

## **REFERENCES**

[1] L'INTRANET du Département : <http://www-hmf.enseiht.fr>

[2] Tous les articles du journal interne du Département : [EPI-DHMF](#)

[retour](#)

## ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

<http://www-hmf.enseeiht.fr/foretu/articles.php?lng=fr&pg=43>

### RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ DU DÉPARTEMENT HYDRAULIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES

*Le présent règlement précise et complète le règlement de l'INP et de l'ENSEEIHT. En début d'année scolaire, un exemplaire sera remis à chaque élève entrant dans le Département.*

----- **Nouvelle version** -----

- **Article 1**
  - **Absences excusées pour participation à des compétitions sportives**

La participation à des compétitions sportives importantes validées par le Département des Activités Sportives et Physiques est considérée comme une absence excusée par le Département. La justification de cette absence doit être communiquée au Département au plus tard le premier jour de l'absence.

- **Absences excusées aux contrôles (additif à l'Article 2, §1 du règlement intérieur de l'ENSEEIHT)**

En cas d'absence excusée, le contrôle sera effectué à une date fixée par l'enseignant qui peut être programmée pendant la période de cours, dans la semaine suivant la fin officielle des cours de l'année concerné ou encore au mois de septembre de la rentrée suivante. Dans ce dernier cas, le contrôle peut être programmé en même temps qu'un éventuel contrôle de rattrapage destiné aux étudiants désignés par le jury de fin d'année. Les modalités de ce contrôle seront fixées par l'enseignant chargé d'effectuer ce rattrapage. Il appartient à l'étudiant de prendre contact avec l'enseignant pour signaler son absence excusée dans les trois jours suivant son retour.

Le Directeur du Département sera informé de ce rattrapage.

Au bout de trois absences excusées à des contrôles, le Directeur du Département peut proposer un ajournement temporaire de l'étudiant.

----- **Ancienne version** -----

- **Article 1**
  - **Absence aux contrôles (additif à l'Article 2, §1 du règlement intérieur de l'ENSEEIHT)**

En cas d'absence excusée, le contrôle sera effectué soit à une date fixée d'un commun accord entre l'enseignant et l'étudiant, soit dans la semaine suivant la fin officielle des cours de l'année concernée. Les modalités de ce contrôle seront fixées par l'enseignant chargé d'effectuer ce rattrapage.

Le Directeur du Département sera informé de ce rattrapage.

Au bout de trois absences excusées à des contrôles, le Directeur du Département peut proposer un ajournement temporaire de l'étudiant.

**ANNEXE 2 : FICHE D’EVALUTION DU COURS\* ou TD\* ou TP\* :**  
**NOM DE L’ENSEIGNANT :**

Afin d'établir un bilan du COURS\* ou TD\* ou TP\* et éventuellement, en fonction de vos réponses, d'envisager des modifications de l'enseignement pour les années suivantes, merci de bien vouloir remplir ce questionnaire.

\* : rayer les mentions inutiles

NOM (facultatif) :

Cours	Très bien	Bien	Moyen	Passable	Mauvais	Commentaires
Définition des objectifs du cours						
Documentation écrite du cours						
Intervention de l’enseignant						
Contrôle des connaissances						
Atteinte des objectifs du cours						
Commentaires détaillés :						

TD	Très bien	Bien	Moyen	Passable	Mauvais	Commentaires
Choix des sujets d’exercices						
Documentation écrite du TD						
Intervention de l’enseignant						
Participation des élèves						
Articulation avec le cours						
Commentaires détaillés :						

TP	Très bien	Bien	Moyen	Passable	Mauvais	Commentaires
Intérêt du sujet de TP						
Documentation écrite du TP						
Intervention de l’enseignant						
Contrôle Des connaissances						
Articulation avec le cours et les TD						
Commentaires détaillés :						

### **ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE EN MARGE DES SOUTENANCES DE PFE**

NOM de l'étudiant :

NOM de l'encadrant :

Entreprise où a été effectué le stage :

Ce questionnaire s'adresse conjointement aux encadrants des stages de « Projets de Fin d'Etudes » (PFE) et à leur étudiants. Il pourra être rempli avant la soutenance du PFE ou bien le jour même en consultant le syllabus des enseignements.

Question 1) Quels sont les enseignements de **troisième année** suivis par l'étudiant qui ont été utiles pour le stage ? Merci d'indiquer le degré de pertinence de ces enseignements : Très Utile (TU), utile (U), marginalement utile (M).

Question 2) Quels sont les enseignements de **première et deuxième année** suivis par l'étudiant qui ont été utiles pour le stage ?

Question 3) Quels sont les enseignements **optionnels du cursus** qui n'ont pas été choisis par l'étudiant et qui auraient été utiles pour le stage ?

Question 4) Quels sont les enseignements **absents du cursus** qui auraient été utiles pour le stage ?

[retour](#)

## **ANNEXE 4 : APPEL D'OFFRE POUR LES INTERVENANTS NON TITULAIRES**

### **LE DEPARTEMENT « HYDRAULIQUE – MECANIQUE DES FLUIDES » DE L'ENSEEIHТ RECRUTE DES ENSEIGNANTS TEMPORAIRES**

Pour sa formation d'ingénieur décrite sur le site [www.enseeiht.fr](http://www.enseeiht.fr)

**1. DES ATER** à temps plein (192h ETD) ou à temps partiels (96h ETD)

Doctorants en fin de thèse ou post-docteurs, motivés par le métier d'enseignant chercheur. Date limite pour le dépôt des candidatures à l'INPT **le 20 mai**.

Il faut impérativement suivre la procédure décrite sur le site : [www.inp-toulouse.fr](http://www.inp-toulouse.fr)

**2. DES MONITEURS** (64h ETD) uniquement à partir de la **rentrée 2006** ! (sauf imprévu)

Doctorants bénéficiant de bourses particulières.

Se renseigner, avant juin, auprès du CIES à l'adresse : [www.inp-toulouse.fr/cies/](http://www.inp-toulouse.fr/cies/)

**3. DES VACATAIRES DOCTORANTS** (64h ETD maximum)

Tous doctorants provenant de tous laboratoires, capables de contribuer aux enseignements de la formation d'ingénieurs.

**4. DES INTERVENANTS EXPERIMENTES**

Ingénieurs ou chercheurs capables d'apporter des ouvertures pour le cursus et pour l'insertion des élèves ingénieurs dans le secteur aval.

#### **CONTACT :**

Dans tous les cas, merci d'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous :

Pr. O. THUAL, Directeur du Département « Hydraulique – Mécaniques des Fluides »

[thual@imft.fr](mailto:thual@imft.fr)

un fichier électronique unique contenant un Curriculum Vitae, une lettre de motivation et tout autres renseignements utiles.